

Dans La Montagne :

Energie renouvelable

Le préfet de la Corrèze dit oui à un parc éolien entre Péret-Bel-Air et Davignac (Corrèze)

Publié le 09/01/2018 à 13h08



Les aérogénérateurs seront installés au sommet d'un mat de 120 m de haut (photo d'illustration). © Dominique PARAT

Un arrêté préfectoral donne le feu vert pour l'installation de quatre éoliennes entre Egletons et Ussel (Corrèze)

Le chaud et le froid : juste avant de dire non à l'installation de 3 éoliennes à Saint-Priest-de-Gimel, jugées trop proches de sites classés et inscrits, le préfet de la Corrèze a dit oui, le 4 janvier 2018, à un projet de parc éolien sur les communes de Péret-Bel-Air et de Davignac, deux communes du Parc naturel régional des Millevaches situées entre Egletons et Ussel.

D'une puissance unitaire de 2,4 Mégawatt, ces éoliennes seront installées au sommet du puy Péret, sur une ligne de crête qui sert aussi de limite administrative aux deux communes, près de la forêt domaniale du Mas.

Pour produire de l'électricité, les aérogénérateurs seront sur des mats de 120 mètres de haut ; en bout de pale, la hauteur totale sera de 178 m. A plein régime, ce parc, qui sera à une altitude comprise entre 893 et 914 m d'altitude, pourra produire 2,4 MW.

Un parc géré par le groupe Valeco

S'il voit le jour, il sera le 2e du département, après les six éoliennes implantées depuis 2005 à Peyrelevade, sur le plateau de Millevaches. D'autres projets, portant sur une centaine d'aérogénérateurs, sont en cours en Corrèze.

C'est en août 2014 qu'une première demande avait été déposée en préfecture par la SARL Parc éolien du Puy Péret, un dossier complété à la demande des pouvoirs publics en mars 2015.

Basée à Montpellier, cette société dépend en fait du groupe Valeco, installé à Montpellier et dont l'actionnaire institutionnel est la Caisse des dépôts et consignations. Il gère des centrales photovoltaïques dans l'Hérault ou le Gard, et des fermes éoliennes en activité dans le sud et le nord de la France.